

# École : 67 % des Français attachés à la liberté de choix entre public et privé catholique

Par [Clémence Houdaille](#)

Publié le 2 septembre 2025 à 16h50 Lecture : 3 min

79 % des parents d'enfants scolarisés dans le privé estiment justifiés l'existence de ces temps spirituels contre 39 % de l'ensemble des sondés.

Un sondage Ifop publié mardi 2 septembre, au lendemain de la rentrée scolaire et de la prise de fonction du nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique Guillaume Prévost, révèle un attachement qui perdure à la liberté de choix des familles.

Les Français sont encore très largement attachés à la liberté de choix entre école publique et école privée catholique. Un sondage Ifop, publié mardi 2 septembre par Famille chrétienne et RCF-Radio Notre-Dame à l'occasion de la prise de fonction du [nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, Guillaume Prévost](#), le montre. Cet attachement perdure alors que l'enseignement privé a été secoué ces derniers mois par des révélations en cascades de violences subies dans ces établissements.

Ainsi, 67 % des personnes interrogées se déclarent attachées à la liberté de choix scolaire. Un chiffre qui monte à 84 % chez les catholiques pratiquants, quand il est moindre, mais majoritaire tout de même, chez les sans religion (55 %) et les personnes d'autres religions (66 %).

« *Il est impressionnant de constater [l'attachement de tous à l'enseignement catholique libre sous contrat](#), quoi qu'il en soit des âges, des catégories sociales et des tendances politiques* », réagit Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre et président du conseil épiscopal pour l'enseignement catholique. L'école catholique, fréquentée par 2 millions d'élèves français, « *fait donc profondément partie du paysage éducatif français, ce qui est réjouissant* », poursuit-il.

En outre, décrypte Mgr Rougé, ces chiffres confirment que « *le choix de l'enseignement catholique est, pour un nombre significatif de familles, le choix d'un cadre éducatif plus que d'un projet pastoral. À charge pour les acteurs de l'enseignement catholique de manifester la cohérence de son projet.* »

## 39 % des personnes favorables à des temps spirituels sur le temps scolaire

En effet, si les Français sont majoritairement attachés à la liberté de choix des parents, ils ne le sont pas à la liberté des établissements catholiques de proposer une activité confessionnelle sur le temps scolaire. Seuls 39 % des sondés trouvent justifié que des temps spirituels soient proposés sur le temps scolaire dans les établissements catholiques, quand 45 % ne trouvent pas cela justifié – 16 % ne se prononcent pas.

« *L'expression "[temps spirituel](#)" est sans doute un peu cryptée pour le grand public, souligne Mgr Rougé. Il faudrait voir comment les personnes interrogées réagiraient par rapport à la proposition plus classique de "catéchisme". Proposer un enseignement authentiquement catholique dans une société sécularisée est un véritable pari mais un pari qui vaut la peine* », insiste-t-il.

De fait, les proportions changent du tout au tout lorsque la question est posée spécifiquement à des parents d'enfants scolarisés dans le privé. 79 % d'entre eux estiment justifiés l'existence de ces temps spirituels. En outre, les catholiques pratiquants les trouvent massivement (84 %) justifiés, quand c'est le cas de 46 % des catholiques non pratiquants, et de 56 % des fidèles d'autres religions.

Par ailleurs, le regard porté sur ces temps spirituels n'est pas le même en fonction de l'âge de la personne sondée, les jeunes de 18 à 24 ans étant 50 % à y être favorables, soit un taux supérieur de 11 points à la moyenne nationale. Un chiffre à mettre en regard de la forte croissance du nombre de

catéchumènes parmi les adolescents ces dernières années qui, pour Mgr Rougé, « manifeste une ouverture renouvelée au don de la foi ». « Ces jeunes ne comprendraient pas que l'enseignement catholique ne s'engage pas profondément dans la réponse à cette attente », assure-t-il.

### « Lutter contre l'ignorance religieuse »

Cette question est posée alors que dans le cadre [des contrôles demandés par la ministre Élisabeth Borne](#) aux rectorats dans les établissements privés sous contrat, plusieurs établissements catholiques ont été mis en demeure de rendre facultatifs des cours de culture chrétienne – pourtant distincts des propositions pastorales de catéchèses –, leur aspect obligatoire étant accusé de porter atteinte à la liberté de conscience des élèves.

*« L'enseignement de la culture religieuse et chrétienne fait partie intégrante du projet éducatif de l'enseignement catholique, rappelle de son côté Mgr Rougé. La cohésion nationale a tout à gagner de cette manière de lutter contre l'ignorance religieuse car cette dernière risque d'alimenter peurs et violences. Il n'y a pas d'authentique transmission de la foi qui ne s'adresse à la liberté de conscience. Mais il faut ajouter que la liberté de conscience, c'est aussi la liberté de pouvoir croire et exprimer sa foi. Soupçonner a priori la foi et la transmission de la foi, ce n'est pas honorer vraiment la liberté de conscience. »*

Le sondage se penche aussi sur le programme d'[Enseignement à la vie affective, relationnelle et sexuelle \(Evars\)](#), en vigueur depuis cette rentrée. À la question de savoir s'il serait justifié que l'enseignement catholique adapte ces cours d'Evars à la vision chrétienne, 53 % s'y opposent, quand 29 % trouveraient cela justifié. Après avoir émis, en décembre 2024, de « sérieuses réserves » sur une première version de ce programme, le secrétariat général de l'enseignement catholique avait assuré que l'enseignement catholique le mettrait en œuvre.